

Arrêté du Maire

Délégations d'attributions au 8^{ème} adjoint
SECURITE
Frédéric SIBOUT

Le Maire,

Vu les résultats du scrutin du 15 mars 2026 portant renouvellement des conseils municipaux,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,
Vu l'article L3213-2 du code de la santé publique,
Considérant que la bonne gestion des affaires communales nécessite l'octroi aux Adjointes d'une délégation d'attributions,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation d'attributions est donnée sous ma responsabilité, à M. Frédéric SIBOUT, 8^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- Actions en lien avec la sécurité des biens et des personnes
- Suivi du fonctionnement du CLSPDR
- Sécurité routière : circulation, stationnement
- Prévention de la salubrité publique
- Prévention des bruits de voisinage
- Immeubles menaçant ruine
- Risques industriels
- Plan communal de sauvegarde
- Sécurité des bâtiments communaux et sécurité des ERP
- Accessibilité : plan communal d'accessibilité
- Devoir de mémoire : relations avec les associations patriotiques, organisation des cérémonies patriotiques
- Hospitalisations d'office et surveillance d'opérations funéraires dans le cadre des périodes d'astreintes

ARTICLE 2 : En mon absence, délégation de signature est donnée à M. Frédéric SIBOUT dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU - Villa Noullobos - 50 cours Lyautey - CS50543 à 64010 PAU Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication électronique sur le site internet de la collectivité.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté et un exemplaire sera adressé à Mme la Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre.

Fait à LANNEMEZAN, le 17 avril 2026

Le Maire,
Laurent LAGES

Affiché le 20 AVR. 2026

